



## TROPHÉES DES CLUBS

### CAHIER DES CHARGES

Nouvelle opération lancée en 2022, les « Trophées des clubs FFRandonnée » ont pour objectif de répondre aux enjeux de l'axe 2 du plan fédéral 2021/2028 « Cultiver avec fierté un esprit fédéral partagé » et notamment concernant la valorisation et la promotion des clubs, avec la thématique « **Faire du club un échelon moteur et innovant** ».

#### L'ORGANISATEUR

---

La Fédération Française de la Randonnée Pédestre, association reconnue d'utilité publique, située 64 rue du Dessous des Berges, 75013 Paris, organise un challenge intitulé « Les Trophées des Clubs FFRandonnée »

#### LES OBJECTIFS

---

L'objectif est d'avoir des remontées d'expérience des clubs, de recenser et **mettre en lumière les actions menées sur le terrain**, pour leur démarche qualitative, responsable, engagée, solidaire, etc.

Pour le club, l'objectif est de valoriser son/ses action(s) et **l'investissement de ses bénévoles**. Les actions récompensées bénéficieront d'un **dispositif de promotion unique** et les clubs obtiendront d'autres contreparties définies plus tard dans ce cahier des charges.



## LES PRINCIPES FONDAMENTAUX

---

**Les clubs affiliés à la FFRandonnée, quelle que soit leur taille**, peuvent candidater dans une ou plusieurs catégories avec leurs projets, mis en œuvre pendant l'année en cours, c'est-à-dire **du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2022**.

Seuls **les clubs qui distribuent des licences FFRandonnée à tous leurs adhérents** sont éligibles aux trophées des clubs.

Le dossier de candidature devra être déposé par un dirigeant membre du bureau du club. Après vérification des critères par le siège de la FFRandonnée, il sera ensuite transmis et validé par le Comité Départemental ou à défaut, le Comité Régional dont dépend le club.

La participation à ce challenge est **gratuite**.

## LES CATÉGORIES

---

Trois catégories ont été identifiées :

- **Catégorie 1 : Ecologie, biodiversité et développement durable**

Pour les clubs engagés sur les enjeux environnementaux, liés à l'écologie, le développement durable, la biodiversité et l'éco-responsabilité. Catégorie emblématique de la FFRandonnée, à travers son engagement dans l'environnement et le développement durable.

- **Catégorie 2 : Jeunesse & actions éducatives**

Pour les clubs développant des activités ou des programmes s'adressant à des publics scolaires : en maternelle, en primaire avec le cycle 2 (CP, CE1 & CE2) et le cycle 3 (CM1 & CM2), en collège, en lycée ou actions pour la jeunesse en dehors du cadre scolaire.

- **Catégorie 3 : Intégration, cohésion sociale & solidarité**

Pour les clubs élaborant des actions ou des dispositifs à destination de publics éloignés de la pratique sportive ou de publics en difficulté, avec un objectif de lien social, d'intégration ou de solidarité.

Pour chaque catégorie, des précisions et exemples de projet sont disponibles en **annexe n°1**.

## LE JURY

---

Un jury est constitué chaque année. Le jury sera composé de : la présidente, un(e) vice-président(e), le directeur général, le directeur technique national, salariés du service développement des clubs, des pratiques et des adhésions, membre extérieur, un président de club et un membre pour chaque commission concernée : la commission écologie, biodiversité et développement durable, la commission nationale pratiques adhésion et la commission médicale. Le jury se réunit deux fois par campagne : une première fois pour échanger sur les dossiers de candidature puis une deuxième fois pour sélectionner les vainqueurs pour chaque catégorie (avec des critères d'attribution définis).



## LE COUP DE CŒUR DU PUBLIC

---

Le jury et/ou le service développement des clubs, des pratiques et des adhésions choisissent **quatre à six actions « coup de cœur »**. Les actions sélectionnées sont présentées au vote du public, via un système de vote :

- Par les réseaux sociaux en likant le post présentant une action d'un club (sur Facebook, Instagram et Twitter). Chaque personne pourra voter une fois sur chaque réseau social durant toute la période de vote.
- En votant dans le formulaire qui sera créé avec Eval&GO. Le participant inscrit ses coordonnées via un formulaire avec les champs obligatoires suivants : civilité, nom, prénom, email, date de naissance. Chaque personne pourra voter une fois avec une adresse email durant toute la période de vote.

Les données récupérées via le formulaire créé avec Eval&GO ne seront utilisées que pour le vote sur cette opération. Dans le cadre du vote, la fédération peut être amenée à collecter des informations à caractère personnel. Le participant dispose du bénéfice des articles 38 et suivants de la Loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.

## LES CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

---

Les clubs doivent obligatoirement **être affiliés** à la Fédération Française de Randonnée Pédestre et être actifs lors du dépôt du dossier.

Les clubs doivent également respecter les critères suivants :

- **Tous les adhérents du club doivent posséder une licence FFRandonnée.**
- Développer une action sur l'une des trois catégories entre le 1<sup>er</sup> janvier et le 31 décembre 2022 ;
- Avoir rempli et/ou mis à jour la fiche d'activités des clubs dans son intégralité ;
- Accepter de nouveaux adhérents dans le club ;
- Remplir obligatoirement le dossier de candidature créé à cet effet.

## LES MODALITÉS DE PARTICIPATION

---

Les clubs doivent remplir le dossier de candidature, disponible en **annexe n°2**, [sur le site internet de la FFRandonnée](#) et sur la base documentaire ou grâce [au formulaire en ligne](#). Les candidats sont invités à transmettre leur dossier de candidature **avant le 31 décembre 2022**, 23h59. Le dossier est à envoyer à [tropheesdesclubs@ffrandonnee.fr](mailto:tropheesdesclubs@ffrandonnee.fr) (aucun envoi à réaliser pour les dossiers remplis en ligne). Vous recevrez un accusé de réception. Dans un souci d'équité, aucun délai supplémentaire ne pourra être accordé. Les dossiers doivent être remplis **en intégralité**. Les candidats peuvent, en complément du dossier de candidature, transmettre **une vidéo, une photo, un visuel, un article de presse, ...** de l'action ou un lien vers **un site internet** qui contient ces éléments complémentaires (**non obligatoire**). Les dossiers seront ensuite envoyés par le service développement des clubs, des pratiques et des adhésions aux **comités** concernés pour avis avant la décision finale du jury.



Les noms des lauréats et du coup de cœur du jury seront **révélés à l'occasion de l'Assemblée Générale de la FFRandonnée**. Tous les clubs candidats non retenus recevront une notification pour les informer de la décision du jury et les remercier pour leur participation. Un club ne peut pas être lauréat deux années consécutives sur la même catégorie.

## LES CRITÈRES DE SÉLECTION

---

Les actions sélectionnées seront jugées selon quatre critères principaux :

- L'originalité des actions et leur aspect innovant
- L'efficacité du dispositif et les résultats obtenus
- L'exemplarité : accessibilité au plus grand nombre, déclinaison dans d'autres structures, reproductibilité, pérennité de l'action, ...
- L'adéquation avec le projet fédéral et les valeurs fédérales.

## LA PROMOTION & LES RÉCOMPENSES

---

Les trois clubs vainqueurs des trophées et le prix « coup de cœur du public » bénéficieront d'un **dispositif de promotion inédit** : un reportage vidéo sera réalisé dans chaque club. Elles seront diffusées à l'occasion de l'Assemblée Générale, d'autres animations pourront également être prévues à cette occasion. Les candidatures primées bénéficieront également d'éléments de visibilité via les supports suivants :

- Sur le site de la FFRandonnée avec la présentation des actions primées. Chaque club récompensé bénéficiera d'une visibilité unique sur le site internet [www.ffrandonnee.fr](http://www.ffrandonnee.fr) ;
- Dans les newsletters, les communiqués de presse et sur les réseaux sociaux ;
- D'autres supports pourront être utilisés pour promouvoir les actions récompensées.

D'autres récompenses sont également prévues pour les clubs vainqueurs : des supports de communication, un bon d'achat pour la boutique fédérale et d'autres cadeaux !

Toutes les candidatures aux Trophées des Clubs seront référencées sur le site internet fédéral.

## DROIT À L'IMAGE

---

Les membres des clubs lauréats autorisent la FFRandonnée à fixer, reproduire, communiquer et modifier les photographies et vidéos sur lesquelles ils apparaissent sur les supports de communication internes et externes de la fédération, à titre gracieux, pour une durée illimitée. Les visuels et vidéos transmis par les clubs vainqueurs devront être libres de droit.

## CONTACT

---

Pour toutes questions, contactez-nous par mail : [tropheesdesclubs@ffrandonnee.fr](mailto:tropheesdesclubs@ffrandonnee.fr)

Retrouvez toutes les informations [sur notre site internet](http://www.ffrandonnee.fr).

## ANNEXE 1 : LES CATÉGORIES & EXEMPLES D' ACTIONS

Chaque catégorie dispose de plusieurs items avec des exemples d'actions (liste non exhaustive) :

Catégories	Items	Exemples d'actions
Catégorie 1 : Ecologie, biodiversité et développement durable	Actions globales ou régulières du club en faveur de l'environnement	Appliquer et déployer la charte des 15 engagements éco-responsables. Actions et engagement en faveur d'associations engagées dans l'écologie, la biodiversité et le développement durable. Développer des actions relatives à la lutte contre le gaspillage et pour favoriser l'économie circulaire.
	Organisation de manifestations	Organiser une manifestation éco-responsable (achat en circuit court, recyclage, récupération de matériel, ...). Organiser des opérations de nettoyage des sentiers et des espaces de pratique, organisation. Participer aux inventaires de biodiversité avec les partenaires associatifs, partenariat avec des événements nationaux, régionaux et locaux sur la nature, l'écologie et la biodiversité.
	Actions de sensibilisation et de prévention	Mettre en place des actions de sensibilisation ou de prévention : global sur l'environnement, contre les déchets, contre la pollution fécale, contre l'érosion des sols (avec les bâtons de marche par exemple), contre la pollution sonore, de l'impact sur la biodiversité par les aménagements et entretiens des sentiers, ... Actions de prévention et de sensibilisation auprès des jeunes, des écoles, des entreprises, ...
	Autres types d'actions	Lanceurs d'alerte sur toute atteinte aux habitats naturels et divers, ramassage de graines d'arbustes destinées à reconstituer des haies, ... Développer des actions visant la restauration des milieux naturels, des habitats faunistiques, des milieux humides et terrestres, de la connectivité (corridors), des aménagements agro-environnementaux, pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes.
Catégorie 2 : Jeunesse & actions éducatives	Cadre scolaire : maternelle, primaire (Cycle 2 & 3), collège & lycée	Monter un projet éducatif avec un établissement scolaire. Former les élèves sur des thématiques : lecture de carte, orientation, faune & flore, balisage, ... Travailler sur des actions type Un Chemin Une Ecole, avec l'aménagement de sentiers et la production de topoguides. Développer l'attrait des jeunes aux activités de pleine nature, prise en charge d'un groupe d'élèves sur des séances de randonnée, des initiations sur des pratiques (longe côte, marche nordique, ...),

		<p>des sorties découverte, des randonnées de cohésion ou pour la participation à des compétitions.</p> <p>Travailler avec des jeunes en difficultés, éloignés de la pratique, sédentarisés, en réinsertion, ...</p> <p>Organisation d'ateliers thématiques : lien social, handicap avec des joëlettes, solidarité, sur le devoir de mémoire, sur les jeux olympiques, sur les forêts, les mers et océans, ...</p> <p>Sorties dans le cadre périscolaire ou extra-scolaire.</p>
	Hors scolaire	<p>Organiser des événements, des compétitions, des randonnées pour les jeunes en dehors du cadre scolaire ou des événements familles – enfants.</p> <p>Participation à des événements plus globaux en organisant des randonnées ou d'autres pratiques de randonnée (nuit du sport, fête du sport, journée sport olympique, journée du sport scolaire, ...).</p> <p>Actions avec des groupes de scouts, des centres de loisirs, avec les jeunes sapeurs-pompiers, ...</p> <p>Création de sections de randonnée pour enfants / adolescents / jeunes dans un club.</p> <p>Création d'écoles de randonnée.</p>
Catégorie 3 : Intégration, cohésion sociale & solidarité	Lien Social	<p>Proposer une activité aux personnes en difficultés sociales.</p> <p>Organiser des événements pour les personnes les plus éloignées de la pratique.</p> <p>Réaliser des actions pour favoriser le lien social, les liens intergénérationnels, lutter contre la sédentarité et l'isolement.</p>
	Solidarité et intégration	<p>Développer des actions pour favoriser la pratique des personnes éloignées de la pratique, des personnes fragilisées, avec des problèmes de santé, des maladies chroniques, etc.</p> <p>Développer des actions avec des partenaires santé (ligue contre le cancer, diabète, maisons sport santé, ...) pour favoriser l'accès à la pratique.</p> <p>Actions pour recueillir des fonds pour des causes ou organisation d'événements solidaires.</p> <p>Actions de solidarité avec des publics spécifiques ou des thématiques : immigration, réfugiés, pauvreté, sans-abris, secours populaire, ...</p>
	Handicap	<p>Actions pour faciliter l'accès des personnes à mobilité réduite, aux déficients visuels, ... à la randonnée ou autres pratiques de randonnée.</p> <p>Organiser des événements à destination d'un public en situation de handicap, adaptées à tous les publics.</p> <p>Actions de sensibilisation sur la pratique pour les personnes en situation de handicap, actions de formation.</p> <p>Faciliter l'accès aux rencontres sportives et compétitions.</p> <p>Créer une section ou une activité régulière, mixité des publics.</p> <p>Actions en lien avec des partenaires spécialisés, fédérations délégataires, structures dédiées, ...</p>



## ANNEXE 2 : LE DOSSIER DE CANDIDATURE

---

Nouvelle opération lancée en 2022, les « Trophées des clubs FFRandonnée » ont pour objectif de répondre aux enjeux de l'axe 2 du plan fédéral 2021/2028 « Cultiver avec fierté un esprit fédéral partagé » et notamment concernant la valorisation et la promotion des clubs, avec la thématique « **Faire du club un échelon moteur et innovant** ».

### IDENTIFICATION

---

Nom du club : .....

N° d'affiliation : .....

Comité Départemental : .....

Nom & prénom du responsable du dossier : .....

Email du club : .....

Numéro de téléphone du club : .....

### CATÉGORIE

---

Catégorie 1 : Ecologie, biodiversité et développement durable

Catégorie 2 : Jeunesse & actions éducatives

Catégorie 3 : Intégration, cohésion sociale & solidarité

### TITRE / PHRASE D'ACCROCHE

---



## **OBJECTIFS DE L'ACTION**

---

## **DESCRIPTION DE L'ACTION** *(précisez si public spécifique, lieu spécifique, etc.)*

---

## **DATES DE L'ACTION**

---

## **RESULTATS DE L'ACTION**

---

## **LIEN VERS UN SITE INTERNET & VISUELS**

---

Lien vers un site internet, vers un article de presse, vers une vidéo, etc... (non obligatoire).  
Vous pouvez ajouter en pièce jointe de votre mail des photos ou des visuels de votre action  
(non obligatoire).





## AVIS DU COMITÉ & DU JURY

---

Avis du comité départemental et/ou régional : .....

.....

.....

Date : ..... Nom/Fonction : .....

Avis du jury Trophées des Clubs : .....

.....

.....

Date : ..... Nom/Fonction : .....